

Communauté de gestion forestière
du Montchaibeux

Procès-verbal de l'assemblée de la Communauté de gestion forestière du Montchaibeux du mardi 18 juin 2024

Personnes présentes : 14 personnes

Excusés : Rebecca Charpilloz, Florence Cortat, Denis Cuttat, Eric Reusser, Julien Steulet

Ordre du Jour :

1. Ouverture et salutations ;
2. Nomination des scrutateurs ;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2023 ;
4. Rapport du Président ;
5. Présentation des comptes 2023
6. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes par l'assemblée ;
7. Présentation du budget 2024 et approbation par l'assemblée ;
8. Informations activités 2024 ;
9. Rapport du garde forestier
10. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Ouverture et salutations

Vincent Scherrer salue cordialement les membres présents à l'assemblée. Il a le plaisir de saluer M. René Grossmann, délégué de la Commune et M. Pascal Kohler, délégué de l'Office de l'Environnement, domaine forêt.

2. Nomination des scrutateurs

Frédéric Schaffter et Patrice Eschmann sont désignés par l'assemblée.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2024

Les membres de la Communauté ont pu prendre connaissance du procès-verbal sur le site communal de Courrendlin.

Le procès-verbal est lu et accepté tel que présenté.

4. Rapport de président

Vincent Scherrer relève que durant cette année, il n'y a pas eu de grands travaux à effectuer. Seuls les travaux d'entretien annuels des chemins ont été exécutés par le garde forestier et l'entreprise forestière Cortat.

Le comité s'est réuni le 2 mai pour l'organisation de l'assemblée. Le président informe que le Comité a décidé d'inviter les membres à une journée d'entretien des chemins le samedi 31 août prochain.

5. Présentation des comptes 2023

André Zürcher présente en première partie les comptes concernant le Syndicat de chemins du Montchaibeux pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023. Le solde du compte

de fr. 32.65 a été versé sur le nouveau compte de la Communauté de gestion d'entretien des chemins du Montchaibeux.

Deuxième partie : compte concernant La Communauté d'entretien des chemins du Montchaibeux allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023.

Les rentrées relatives à la contribution des propriétaires ainsi qu'à la contribution communale de Courrendlin se montent à	fr. 4'707.60
Moins les charges pour cette période	<u>fr. 1'780.05</u>
Résultat positif du 1.09. au 31.12 2023 :	fr. 2'927.55
Plus solde du compte au 31.8.2023 :	<u>fr. 32.65</u>
<u>Solde au 31.12.2023 :</u>	fr. 2'960.65

Le solde actif au bilan au 31 décembre 2023 est de fr. 2'960.20. Montant transféré sur le compte de réserve pour les investissements d'entretien des chemins.

André Zürcher relève avec satisfaction que tous les propriétaires se sont acquittés de leur participation 2023.

6. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes par l'assemblée

Les comptes 2023 ont été vérifiés le 12 juin 2024 par Florence Cortat et Denis Cuttat. Lu par la secrétaire, le rapport des vérificateurs des comptes 2023 atteste l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives pour chaque opération. Les vérificateurs recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le responsable financier pour le travail effectué.

Au vote, l'assemblée accepte les comptes 2023 à l'unanimité.

7. Présentation du budget 2024 et approbation par l'assemblée

Présenté en détail par André Zürcher, le budget se solde par un excédent de revenu de Fr. 2'025.--.

Les revenus se composent de la participation des propriétaires et de la commune	Fr. 4700.00
Les dépenses pour le fonctionnement et entretien annuels des chemins :	<u>Fr. - 2675.00</u>
Soit, un excédent de revenu de	Fr. 2025.00

Ce montant sera transféré dans le Fonds d'entretien des chemins.

En réponse à la demande de M. Marc-Aurèle Steulet, André Zürcher confirme qu'un compte « Fds de réserve pour l'entretien des chemins » a été constitué.

Au vote, le budget 2024 a été accepté à l'unanimité.

8. Informations activités 2024

Comme activité, le comité prévoit d'organiser une journée de travaux d'entretien courant des chemins avec les propriétaires (nettoyage des bordures) le 31 août. Le comité aura le plaisir d'offrir le repas après l'effort.

9. Rapport du garde forestier

En préambule, Fred Schaffter souligne que cette journée est consacrée à l'entretien des chemins et également à une rencontre conviviale entre propriétaires.

Pour cette année, il n'y a pas eu de demandes de coupe de bois.
50 m³ de feuillus ont été exploités et 50m³ de résineux.

Il relève qu'aucune coupe n'a été effectuée pour la Bourgeoisie cette année.

L'entretien des chemins, élagage des bords des chemins, a été effectué par le garde et l'entreprise Loris Cortat.

EFEJ, Espace Formation Emploi Jura à Bassecourt, a participé avec des demandeurs d'emploi, aux travaux d'entretien, spécifiquement au fauchage des bordures. Le garde relève que ces travaux sont effectués gratuitement. Une telle démarche sera reconduite au printemps prochain.

Fred Schaffter résume en quelques lignes l'état sanitaire du Montchaibeux, à savoir :

Aucun nid de bostryche n'est à signaler dans le Montchaibeux. Ceci est dû au printemps pluvieux de ce printemps. Par contre des dégâts sur le sapin blanc sont constatés en raison de la météo de l'automne passé. Le champignon « calarose » est toujours présent sur le frêne, 3 à 5 % sont résistants à ce parasite. Le hêtre n'est pas moins en stress que les forêts avoisinantes.

S'agissant de l'économie de l'exploitation de la forêt, cette année la scierie en France est en baisse d'activité, situation se répercutant sur le prix du bois. L'activité de scieries suisses est assez soutenue, par conséquent le marché du bois de bonne qualité est raisonnable. Le bois d'excellente qualité est apprécié et se négocie à bon prix. La demande de bois de feu est en baisse à la suite d'un hiver clément. Il en va de même pour le déchiquetage.

Vincent Scherrer remercie Fred Schaffter pour toutes ces intéressantes informations.

10. Divers

Pascal Kohler, de l'Office de l'environnement apporte les informations suivantes :

- Des subventions sont disponibles pour les propriétaires principalement pour les soins à la jeune forêt, la plantation d'essences rares et plus généralement pour l'adaptation des forêts au changement climatique.
- Les subventions proviennent en grande partie de la Confédération. En 2024 les conventions-programme avec la Confédération doivent être renouvelées pour la période 2025-2028. Les négociations ont eu lieu et le montant sera le même pour la prochaine période que les années précédentes **dans le domaine des soins à la jeune forêt**.
- La motion Fässler, votée par le Parlement suisse, octroie des moyens supplémentaires dans l'objectif d'adapter les forêts au changement climatique. Le but de ces nouvelles subventions est d'obtenir des peuplements mélangés, structurés et adaptés au climat par le rajeunissement naturel ou la plantation. La motion se termine fin 2024. Une nouvelle motion a

été déposée dans le but de pérenniser ces aides. Elle a été acceptée par le Conseil des Etats en décembre et tout récemment le 11 juin par le Conseil national. Le budget doit encore être voté. En principe, de l'argent supplémentaire sera disponible jusqu'à fin 2028 pour adapter les forêts au changement climatique.

- Au niveau cantonal : pour 2024, les moyens mis à disposition de la forêt n'ont pas été réduits. Pour 2025, il y a une incertitude en raison des mesures d'économie. Pas plus d'informations pour le moment.
- De l'argent est donc à disposition cette année et les prochaines années pour les propriétaires pour réaliser des travaux sylvicoles en forêt. Environ 3,4 millions ont été versés en 2023 aux propriétaires (soins culturaux, forêts protectrices, biodiversité, indemnités versées au triage pour les tâches étatiques).
- Une recrudescence des accidents en forêt a été constatée concernant principalement des apprentis. Un engagement de tous est nécessaire pour inverser la tendance et garantir des conditions de travail en sécurité. Une lettre en ce sens a été envoyée aux propriétaires forestiers publics ainsi qu'aux entreprises forestières publiques et privées en date du 16 février 2024.

Les points T (points de rencontre pour les ambulances en cas d'accident) ont été revus. Ils se trouvent sur le Géoportail sous l'onglet « Forêt ».

- ENV est en train d'établir un nouveau modèle de plan de gestion pour les forêts domaniales. Un projet a aussi mené avec la technologie Lidar (basée sur un vol aérien qui permet de mesurer la hauteur des arbres à l'aide d'un rayon laser mesurant le chemin parcouru). Le projet a permis d'établir une carte des dégâts de hêtre. La technologie demande encore beaucoup de temps pour établir ces cartes et ne remplace pas la connaissance du garde forestier mais pourrait se développer ces prochaines années.

Pascal Kohler relève que l'Office de l'Environnement encourage les propriétaires à poursuivre leurs efforts dans la réalisation des travaux sylvicoles en forêt.

En réponse à la demande de Patrice Eschmann, Pascal Kohler souligne qu'il y a assez d'activités pour bénéficier de l'argent mis à disposition. Ce sont les propriétaires, d'entente avec le garde forestier, qui font appel à l'Office de l'Environnement pour les soins culturaux, forêts protectrices.

Le Président remercie Pascal Kohler de toutes ces importantes informations.

Fred Schaffter, au nom du triage Noir Bois, tient à vous saluer bien cordialement et vous souhaite une bonne assemblée.

Le Président remercie l'entreprise Hasler qui a le plaisir de nous offrir l'apéritif.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 20h00.

Courrendlin, le 28 juin 2024

La secrétaire
Gilberte Studer

Communauté de gestion des chemins du Montchaibeux

Le président :

La secrétaire :

Vincent Scherrer

Gilberte Studer